

POURQUOI HARMONISER LE VOCABULAIRE UTILISÉ EN SANTÉ AU TRAVAIL ?

L'harmonisation, c'est-à-dire le choix de Thésaurus communs en Santé au travail, répond à plusieurs nécessités :

A. Partager un vocabulaire commun, afin d'assurer la continuité du suivi du travailleur et des actions en milieu de travail.

- ▶ par différents professionnels des équipes pluridisciplinaires et des services administratifs exerçant au sein d'un même Service ;
- ▶ par différents professionnels des équipes pluridisciplinaires et des services administratifs travaillant dans un même Service, lors des changements d'entreprise du travailleur ;
- ▶ par différents professionnels des équipes pluridisciplinaires et des services administratifs exerçant dans des Services différents, lorsque le travailleur est mobile ;
- ▶ par différents médecins appartenant à différentes spécialités, en partageant les mêmes intitulés de symptômes et de maladies par, notamment, l'utilisation de la CIM 11 ;
- ▶ entre préventeurs internes et externes au Service, d'où l'avantage d'utiliser le même Thésaurus d'expositions professionnelles en consultation de pathologie professionnelle, à la CNAMTS, à l'ANSES, à SPF, à l'INRS, aux Centres antipoison, à la MSA notamment.

B. Valoriser le temps actuellement déjà consacré à la saisie de données peu exploitées, pour obtenir des données homogènes et adaptées aux besoins de prévention.

C. Donner aux médecins du travail et autres membres de l'équipe pluridisciplinaire la possibilité d'exploiter collectivement les données issues des dossiers médicaux et, par ailleurs, de participer à la veille sanitaire.

D. Améliorer l'exploitation des données saisies grâce à la hiérarchisation des données entre elles au sein de Thésaurus exempts, dans la mesure du possible, de scories qui seraient dues à l'accumulation, années après années, de propositions non validées.

E. Permettre une exploitation des données croisées avec les autres professions utilisant les mêmes Thésaurus (exemples : données CMR et cancer avec les cancérologues ; postures et TMS avec les médecins rhumatologues et les ergonomes).

F. Faciliter la collaboration avec les consultations de pathologie professionnelle, dans le cadre du Réseau National de Vigilance et de prévention des Pathologies Professionnelles qui utilisent le Thésaurus des expositions pour étudier l'émergence de liens peu connus entre les expositions et des pathologies.

G. Participer encore plus à la traçabilité, non seulement des expositions professionnelles, mais aussi de toutes les informations traitées dans les Services.

Les Thésaurus sont ainsi des éléments facilitateurs du travail entre professionnels tendant vers un objectif commun : celui d'améliorer la préservation de la Santé au travail.